



PLAN STRATÉGIQUE 2026-2030

Novembre 2025



Les piliers de ce Plan Stratégique



Avant propos



Introduction



**Contexte et
Justification**



**Analyse
diagnostique de la
situation**



**Perspectives
d'évolution (ou
analyse
prospective)**

Les piliers de ce Plan Stratégique suite



**Le Positionnement
stratégique**



**Les axes
stratégiques**



**Déclinaison des
axes par objectifs
stratégiques et
par objectifs
opérationnels**



**Plan de mise en
œuvre et de suivi-
évaluation**

Avant-Propos du Président de l'ARMDS

Le présent Plan Stratégique 2026 à 2030 de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) est bien plus qu'une simple feuille de route : il est l'expression de notre engagement renouvelé et de notre vision ambitieuse pour une Commande Publique plus moderne, plus transparente et plus performante au service du développement du Mali.

Dans un contexte national marqué par des défis de développement importants et une forte attente citoyenne en matière de bonne gouvernance, la Commande Publique représente un levier économique et social essentiel. Consciente de son rôle pivot dans la garantie de la transparence, de l'équité et de l'efficacité de la gestion des deniers publics, l'ARMDS a jugé impérieux de conduire une profonde analyse de sa situation et de son environnement.

Ce Plan s'inscrit en droite ligne des recommandations fortes émises par notre Conseil de Régulation. Il est le fruit d'un diagnostic rigoureux de notre environnement interne et externe, tenant compte des orientations nationales, notamment le Cadre Stratégique de la Refondation de l'État (CSRE 2022-2031) et la Stratégie Nationale pour l'Émergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033).



Avant-Propos du Président de l'ARMDS

Notre Vision pour 2030 est claire : faire de l'ARMDS l'institution de référence en matière de Régulation de la Commande Publique au Mali.

Nous aspirons à un écosystème qui soit non seulement transparent et efficace, mais aussi équitable et intrinsèquement intègre, pierre angulaire d'un développement socio-économique durable.

Pour concrétiser cette ambition, nous avons défini quatre (4) axes stratégiques majeurs qui guideront toutes nos actions de 2026 à 2030 :

1. Renforcer l'efficacité, l'Intégrité et la Transparence de la Commande Publique.
2. Accroître les Capacités et l'Accès des acteurs aux Opportunités de la Commande Publique.
3. Renforcer l'Efficacité du Règlement des Différends et l'Accès à la Justice.
4. Moderniser et Optimiser la Gestion Interne de l'ARMDS.

Ces axes se déclinent en objectifs précis, axés notamment sur la modernisation du cadre réglementaire, l'optimisation des audits, le développement de la digitalisation, le renforcement des capacités des acteurs et la promotion de l'inclusion économique des Petites et Moyennes Entreprises (PME), des jeunes et des femmes.



Avant-Propos du Président de l'ARMDS

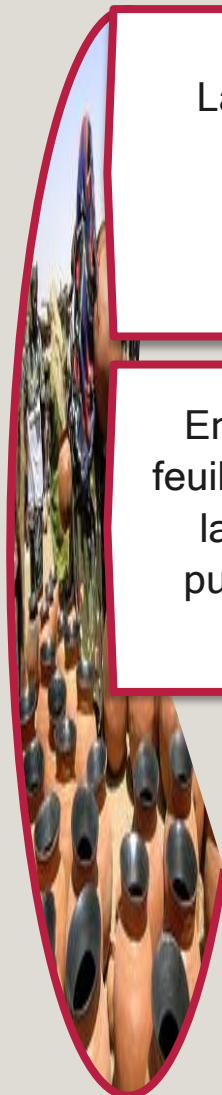
La réussite de cette panification stratégique reposera sur la mobilisation collective de toutes les parties prenantes, l'engagement politique des plus hautes autorités, et le dévouement du personnel de l'ARMDS.

En nous engageant à mettre en œuvre rigoureusement cette feuille de route, nous réaffirmons notre détermination à accroître la confiance et la transparence dans la gestion des deniers publics et à garantir une Commande Publique exemplaire au bénéfice de tous les Maliens.

Le Président de l'ARMDS,

Dr Alassane BA

Chevalier de l'Ordre National



I. Introduction

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) du Mali est une institution pivot dans la gouvernance économique et la promotion de la bonne gestion des deniers publics.

Créée pour garantir la transparence, l'équité et l'efficacité dans la passation et l'exécution des marchés publics et des délégations de service public, l'ARMDS joue un rôle crucial dans le développement socio-économique du Mali.



I. Introduction suite



Dans un contexte national marqué par des défis de développement et une forte attente citoyenne en matière de bonne gouvernance, la Commande Publique représente un levier essentiel.

Elle est un vecteur d'investissement, un catalyseur de croissance pour les entreprises, et une opportunité de prestation de services publics de qualité.

Cependant, elle est aussi un domaine sensible, exposé aux risques de fraude, de corruption et d'inefficience.

I. Introduction suite



Aujourd'hui, l'Autorité doit conduire de nombreuses réformes dans un environnement en mutation, ce qui ne peut se faire sans une planification et une gestion stratégique du changement organisationnel.

La planification stratégique est le processus de développement de stratégies afin d'atteindre un but fixé.

Sa gestion stratégique permet d'aborder les changements globaux et la nécessité de réformes.

I. Introduction suite



Ce Plan Stratégique 2026-2030 est une feuille de route ambitieuse qui s'inscrit dans la continuité des efforts de l'ARMDS et des politiques nationales de renforcement de l'intégrité et de la transparence.

Il vise à consolider les acquis, à répondre aux défis émergents et à projeter l'institution vers une nouvelle ère de performance et d'impact.

Ce document guide les efforts de l'ARMDS pour moderniser la commande publique malienne, renforcer les capacités de tous les acteurs, faciliter l'accès des opérateurs économiques aux marchés



I. Introduction suite



Les résolutions des recommandations formulées lors des sessions de 2018 à 2022

1

Réaliser une analyse institutionnelle et organisationnelle de l'ARMDS pour adapter sa vision/Mission et objectifs aux réalités actuelles de l'environnement économique et social du Mali.

2

Elaborer et adopter un plan stratégique quinquennal pour l'ARMDS ;

3

Dynamiser l'organisation de l'ARMDS pour la prise en compte des thématiques émergentes pour plus d'efficacité ;

4

Mettre en place un mécanisme de suivi efficace et efficient des activités et des missions confiées ;

5

Mettre en place un mécanisme interne de financement des activités de l'ARMDS ;

I. Introduction suite



Les résolutions des recommandations formulées lors des sessions de 2018 à 2022

6

Adopter une stratégie de valorisation des expertises au sein de l'ARMDS ;

7

Renforcer les capacités des membres du Conseil de Régulation et des cadres du Secrétariat Exécutif ;

8

Motiver les membres du Conseil de Régulation (relecture du décret fixant les avantages accordés aux membres du Conseil de Régulation de l'ARMDS) ;

9

Elaborer un Plan de Communication pour l'ARMDS ;

Moderniser la gestion de l'ARMDS (Dématérialisation).

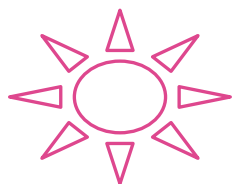
10

Doter l'ARMDS :
- d'un siège;
- d'un Institut de formation sur la Commande Publique (IFCOP) ;
- et de représentations régionales ;

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION



La commande publique représente plus de 25% du budget national et est au cœur du développement économique.



Les contours de passation et d'attribution sont de nos jours, les sources de conflits occasionnés par les fraudes et la corruption.

Elle est devenue très sensible au fil des années à cause des contraintes institutionnelles et des dispositions réglementaires qui régulent le secteur.

Au regard de ces conditions de passation, d'exécution et de règlement, les marchés publics n'incitent plus les acteurs de la commande publique.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION



De nos jours, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) est une vitrine pour les réformes, le règlement des litiges, la formation, l'information et les audits en matière de commande publique.

Fort de cette image et de la confiance des autorités de tutelle, il est devenu impérieux pour l'ARMDS de décliner ses orientations suivant un Plan Stratégique quinquennal pour définir ses objectifs et les évolutions souhaitées sur la période 2026-2030.

Il va sans dire que le contexte environnemental est exacerbé par le développement technologique avec l'explosion du numérique et la dématérialisation des services publics.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION



La dématérialisation des services promeut des nouveaux enjeux économiques et réglementaires pour assoir la modernisation progressive des marchés publics et instaurer davantage la transparence et l'équité sociale.

Ainsi, la mise en place d'un portail informatique destiné à publier en temps réel toute l'information sur la commande publique dans les formes prescrites et dont la diffusion est requise par les textes en vigueur.

Le portail sera un moyen de faciliter les recours pour les candidats et les soumissionnaires et de faire des dénonciations en ligne.

Enfin, il permettra aux autorités de contrôle à priori (DGMP-DSP) et à postériori (ARMDS) de veiller au respect des règles et procédures de la commande publique.

Le Plan Stratégique de l'ARMDS tient lieu d'une ligne directrice pour identifier les écarts de notre situation actuelle et des objectifs stratégiques que nous comptons promouvoir pour améliorer la performance, l'affectation des ressources nécessaires, la prise de décision, les moyens et la place prépondérante dans la période souhaitée.!

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION



De ce fait, l'adaptabilité de l'environnement de la commande publique, la facilité d'adhésion de nos collaborateurs et de l'ensemble du personnel vont favoriser la dynamique des objectifs à atteindre.

L'accroissement de nos activités nécessite la création d'un nouveau département dédié à l'audit et à l'enquête pour anticiper sur les contraintes liées au Décret n°08-482/P-RM du 11 août 2008 qui fixe l'organisation et les modalités de fonctionnement de notre structure.

Malgré l'importance de ce département, l'organigramme actuel de notre structure n'intègre pas l'architecture de la coordination des tâches et d'organisation.

Ainsi, l'élaboration de ce Plan Stratégique affiche la volonté de l'ARMDS de placer la performance au cœur de sa mission.

III. Analyse diagnostique de la situation



1

Créée par la Loi n°08-023 du 23 juillet 2008 modifiée par la Loi n°2011-030 du 24 juin 2011, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Présentation de l'ARMDS

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) est composée de trois (3) organes : le Conseil de Régulation, le Comité de Règlement des Différends (CRD) et le Secrétariat Exécutif.

Le Conseil de Régulation: est l'organe délibérant et d'orientation de l'ARMDS. Il définit et oriente la politique générale de l'ARMDS et évalue sa gestion dans les limites de ses attributions. Il a une composition tripartite de neuf (9) membres représentant, sur une base paritaire, l'Administration, la Société civile et le Secteur privé.

Le Comité de Règlement des Différends (CRD) est un organe non juridictionnel appelé à recevoir des plaintes portées devant lui par toute personne physique ou morale invoquant une violation de la réglementation des marchés publics et des délégations de service public. Il se réunit soit en formation contentieuse, soit en formation disciplinaire.

Le Secrétariat Exécutif : est l'organe d'administration et de gestion de l'ARMDS. Il est dirigé par le Secrétaire Exécutif. Placé sous l'autorité du Président, le Secrétariat Exécutif assiste le Conseil de Régulation dans la mise en œuvre de la politique de régulation des marchés publics et des délégations de service public.

III. Analyse diagnostique de la situation



2

Identification
des parties
prenantes

L'identification exhaustive des parties prenantes dans le processus de la commande publique est essentielle pour garantir la transparence, l'efficacité et l'équité des procédures.

Elle permet à l'ARMDS de mieux comprendre les intérêts, les attentes et les influences de chaque acteur, facilitant ainsi une collaboration constructive et une gestion proactive des conflits potentiels.

Ces parties prenantes peuvent être internes à l'écosystème de la commande publique ou externes, mais leurs intérêts sont toujours impactés par les actions ou projets de marchés publics.

III. Analyse diagnostique de la situation



2

Au Mali, les principales parties prenantes sont

Identification des parties prenantes

Acheteurs publics ou Autorités Contractantes
: Il s'agit des entités publiques qui initient et gèrent les marchés pour leurs besoins.

Opérateurs Économiques (Fournisseurs et Prestataires)
: Ce sont les entreprises et les particuliers qui soumissionnent aux appels d'offres et exécutent les marchés.

Organes de Régulation et de Contrôle
: Ce sont des services de contrôle a priori, a posteriori, de lutte contre la corruption et des régulateurs sectoriels.

Services de l'État (autres)
: Ils s'agissent de Ministère de l'Économie et des Finances, la Cour Suprême, Le Pôle National Économique et Financier, Inspections sectorielles, CGSP, CASCA

Société Civile
: Organisations Non Gouvernementales (ONG), Associations de Consommateurs et d'Usagers et Médias :

Partenaires Techniques et Financiers (PTF)
: UEMOA, Banque Mondiale, Union Européenne, Banque Africaine de Développement (BAD), Fonds Monétaire International (FMI), AES, GIZ, ONU-Femme, BID, BOAD, etc. :

Communautés Locales et Bénéficiaires Finaux
: Populations bénéficiaires des projets

III. Analyse diagnostique de la situation



3

L'analyse de l'Environnement

L'analyse de l'environnement des marchés publics au Mali est une démarche stratégique essentielle qui permet à l'ARMDS de comprendre le contexte dans lequel elle évolue.

Ce paysage est complexe, marqué par des dynamiques internes et externes qui influencent directement l'efficacité et la transparence de la commande publique.

Cette analyse vise à identifier les défis spécifiques, les opportunités d'amélioration et les facteurs de risque, afin d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de renforcer la lutte contre la corruption.

III. Analyse diagnostique de la situation



3

L'analyse de l'Environnement

Contexte juridique et réglementaire : Le Mali possède un Code des Marchés Publics (CMP), mais son application nécessite amélioration. Il est important de renforcer la transparence et l'équité dans les procédures de passation.

Problématiques majeures : La corruption, les fraudes et les abus sont des risques majeurs liés à la gestion des marchés publics. La gestion des fonds publics doit être optimisée pour assurer la transparence et l'efficacité.

Opportunités d'amélioration : Le Mali peut tirer parti de l'expérience d'autres pays, notamment dans la mise en place de systèmes de contrôle et de gestion des risques. La promotion de la comptabilité analytique peut également contribuer à une meilleure gestion des marchés.

Importance de la bonne gouvernance : La bonne gouvernance est essentielle pour garantir la transparence et l'efficacité des marchés publics. L'implication des citoyens et des médias peut contribuer à une meilleure gestion.

Enjeux économiques et sociaux : Les marchés publics ont un impact significatif sur la croissance économique et le développement social. Une gestion efficace peut contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la création d'emplois.

Achats publics durables : Le Mali peut également explorer la possibilité de mettre en place des marchés publics écologiques pour réduire l'impact environnemental de ses dépenses publiques.

Importance de la formation : La formation des agents publics et des professionnels des entreprises peut contribuer à une meilleure gestion des marchés publics.

PESTEL



P

Politique :

- **Stabilité politique** : la stabilité politique au Mali est un facteur crucial pour la pérennité des marchés publics.
- **Politique fiscale** : les lois et les mesures fiscales peuvent impacter les budgets des marchés publics.
- **Politique de développement** : les politiques de développement peuvent influencer les projets financés par les marchés publics.

E

Économique :

- **Croissance économique** : la croissance économique du Mali affecte la demande pour les services publics.
- **Inflation** : l'inflation peut impacter le coût des projets de marchés publics.
- **Politique monétaire** : les décisions de la banque centrale peuvent influencer le financement des marchés publics.

S

Socioculturel :

- **Habitudes de consommation** : les préférences des citoyens peuvent influencer sur les besoins en services publics.
- **Démographie** : la croissance démographique peut nécessiter des infrastructures et des services supplémentaires.
- **Sensibilisation à la transparence** : une sensibilisation accrue à la transparence peut encourager une meilleure gestion des marchés publics.

T

Technologique :

- **Technologie de la communication** : les technologies de la communication peuvent améliorer la gestion des marchés publics.
- **Innovation** : les innovations dans les technologies peuvent réduire les coûts des projets de marchés publics.

E

Écologique :

- **Réglementation environnementale** : les réglementations environnementales peuvent impacter les projets de construction et les marchés publics.
- **Sensibilisation écologique** : une sensibilisation accrue à la protection de l'environnement peut influencer les choix en matière de construction et d'achat.

L

Légal :

- **Lois sur la concurrence** : les lois sur la concurrence peuvent influencer les processus de passation des marchés publics.
- **Droit du travail** : les lois sur le droit du travail peuvent impacter les projets de construction et les marchés publics.
- **Lois sur la corruption** : les lois anti-corruption peuvent améliorer la gestion des marchés publics.



S

Forces (Facteurs internes positifs)

Les forces sont les caractéristiques internes de l'ARMDS qui lui confèrent un avantage et une capacité à accomplir efficacement sa mission.

S

W

Faiblesses (Facteurs internes négatifs)

Les faiblesses sont les limites internes qui peuvent entraver la performance de l'ARMDS et la rendre moins efficace.

W

O

Opportunités (Facteurs externes positifs) : Les opportunités représentent les **circonstances ou tendances externes favorables** que l'ARMDS peut exploiter pour atteindre ses objectifs et renforcer son impact.

O

T

Menaces (Facteurs externes négatifs)
Les menaces sont les **éléments externes défavorables** qui pourraient entraver l'atteinte des objectifs de l'ARMDS, réduire son efficacité ou mettre en péril sa stabilité.

T



IV. Le positionnement stratégique

Le cadre de
référence
fondamental

Vision

la vision va
s'articuler autour de :

Notre vision pour 2030 est de faire de l'ARMDS l'institution de référence incontournable en matière de Régulation de la Commande Publique au Mali. Nous aspirons à un écosystème de la Commande Publique qui soit non seulement **transparent et efficient**, mais aussi **équitable et intrinsèquement intègre**. Un tel environnement est la pierre angulaire d'un développement socio-économique durable, où la confiance est restaurée, les opportunités sont accessibles à tous, et les ressources publiques sont utilisées de manière optimale pour l'intérêt général.

Contribuer à optimiser la gestion des marchés publics en sécurisant les transactions,

Assurer la performance et la conformité des processus en favorisant l'importance des acquisitions publiques;

Optimiser l'économie, l'efficacité, l'efficience dans la gestion des ressources publiques

Dématérialiser les procédures administratives de passation et de diffusion de marchés publics par un levier de plateforme numérique;

Renforcer les capacités de l'administration, des entreprises et des collectivités;

Développer le dialogue entre acteurs publics et privés en renforçant les écoutes et les échanges entre acteurs.

Mission

La mission fondamentale de l'ARMDS est de **Réguler, Contrôler et Auditer** l'ensemble des marchés publics et des délégations de service public sur le territoire malien.



Elle s'articule sur les spécificités qui forment les piliers de ce Plan Stratégique :

Régulation et Transparence de la Commande Publique :

- Cadre législatif et réglementaire ;
- Contrôle et audit ;
- Prévention de la fraude et de la corruption.

Renforcement des Capacités des Acteurs :

- Formation ;
- Information et Sensibilisation.

Règlement des Différends :

- Recours non juridictionnel ;
- Rapidité, flexibilité dans les délais de recours.

Coopération et Partage d'Expériences :

- Échanger avec les homologues régionaux et internationaux;
- Promouvoir un espace de réflexion et de compréhension mutuelle entre les membres;
- Identifier et examiner les difficultés rencontrées par les différents acteurs;
- Partager les bonnes pratiques et les expériences réussies :

Amélioration Continue de la Gestion Interne :

Assurer une gestion technique, administrative et financière efficace de l'ARMDS;
Créer une culture de progrès;
Réduire les délais, les erreurs et le temps de réponse dans l'augmentation des services, de productivité et de compétitivité

Promouvoir la flexibilité et l'adaptabilité aux changements
Motiver et impliquer les collaborateurs à contribuer à la performance du service et à la conformité du processus d'adhésion et d'engagement.

Valeurs fondamentales de l'ARMDS



Les actions et décisions sont guidées par les principes suivants :

Les valeurs sont le socle de l'identité de l'ARMDS et qui guident chacune de ses actions. Elles définissent la manière dont l'Autorité interagit avec ses partenaires et les acteurs de la Commande Publique, assurant ainsi la légitimité de son rôle.

Indépendance :
Agir en toute autonomie et libre de toute influence.

Intégrité :
Faire preuve d'honnêteté, d'éthique et d'impartialité.

Transparence :
Pratique sociale guidée par la sincérité et une parfaite accessibilité de l'information dans les domaines qui concernent l'opinion publique.

Equité :
Principe modérateur du droit objectif (lois, règlements administratifs) selon lequel chacun peut prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable.

Redevabilité :
Implique de rendre des comptes sur l'atteinte de ses objectifs, l'utilisation des fonds et l'impact de ses décisions.

V.

Axes Stratégiques et Objectifs



L'analyse diagnostique a révélé des insuffisances et des dysfonctionnements, dont nous avons identifié quatre (4) axes stratégiques sur lesquels l'ARMDS concentrera ses efforts pour atteindre sa vision et sa mission.

Axe Stratégique 1 :
Renforcer
l'efficacité,
l'Intégrité et la
Transparence
de la
Commande
Publique

Axe Stratégique 2
: Accroître les
Capacités et l'Accès
des acteurs aux
Opportunités de la
Commande Publique.

Axe Stratégique 3 :
Renforcer
l'Efficacité du
Règlement des
Différends et
l'Accès à la
Justice.

Axe Stratégique 4 :
Moderniser et
Optimiser la
Gestion Interne
de l'ARMDS



Axe Stratégique 1 : Renforcer l'efficacité, l'Intégrité et la Transparence de la Commande Publique.

Cet axe vise à moderniser, assainir et à fiabiliser l'environnement de la Commande Publique en mettant l'accent sur la conformité, la prévention des irrégularités et l'accès à l'information. L'ARMDS se positionne comme un acteur clé de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Objectif Opérationnel 1 : Réviser ou proposer des amendements aux textes existants (lois, décrets, arrêtés) pour intégrer les meilleures pratiques nationales internationales, notamment les critères de durabilité (environnementaux, sociaux, économiques).

Objectif Opérationnel 2 : Procéder à la réforme du cadre juridique de l'ARMDS afin de l'ériger en Autorité de Régulation de la Commande Publique ainsi qu'à la transposition de la directive aux Partenariats Public-Privé (PPP).

Objectif Stratégique 1: Moderniser et adapter le cadre législatif et réglementaire de la Commande Publique

Objectif Opérationnel 3 : Élaborer et promouvoir une stratégie nationale d'achat public durable en collaboration avec les parties prenantes pour aligner la commande publique sur les objectifs de développement national.



Axe Stratégique 1 : Renforcer l'efficacité, l'Intégrité et la Transparence de la Commande Publique.

Objectif Stratégique 2 :
Optimiser les mécanismes de contrôle et d'audit de la commande publique

Objectif Opérationnel 1 : Augmenter le nombre et la qualité des audits de la Commande Publique a posteriori des marchés publics et des PPP en incluant des audits spécifiques pour les projets en PPP.

Objectif Opérationnel 2 : Publier systématiquement les rapports d'audits et les décisions du CRD sur une plateforme numérique dédiée et facilement accessible au public, renforçant ainsi la redevabilité.

Objectif Opérationnel 3 : Remettre officiellement le rapport annuel d'activités de l'ARMDS au Président de la République, au Président du Parlement et au Chef du Gouvernement.



Axe Stratégique 1 : Renforcer l'efficacité, l'Intégrité et la Transparence de la Commande Publique.

Objectif Stratégique 3 :
Développer des outils et des stratégies de prévention de la fraude et de la corruption.

Objectif Opérationnel 1 : Promouvoir un système d'alerte avec éthique, de signalement sécurisé et anonyme pour encourager la dénonciation des pratiques illicites.

Objectif Opérationnel 2 : Formaliser des partenariats stratégiques avec les structures nationales de lutte contre la corruption comme l'OCLEI et le Bureau du Vérificateur Général (BVG) et de la Cour des Comptes pour une action concertée.



Axe Stratégique 2 : Accroître les Capacités et l'Accès des acteurs aux Opportunités de la Commande Publique.

Cet axe vise à fournir aux acteurs, les connaissances et les outils nécessaires, et encourager une participation plus large et plus équitable aux marchés publics, tout en améliorant la visibilité et l'image de l'ARMDS.

Objectif Stratégique 1 :
Déployer une stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique

Objectif Opérationnel 1 :
Élaborer et mettre en œuvre une nouvelle stratégie de formation pour les acteurs de la Commande Publique.

Objectif Opérationnel 2 :
Développer des modules de formation spécialisés et adaptés, notamment sur le montage, le suivi et le contrôle des Partenariats Public-Privé (PPP), ainsi que sur l'élaboration des dossiers d'appel à concurrence intégrant des critères de durabilité.

Objectif Opérationnel 3 :
Diversifier les méthodes de formation en intégrant le présentiel, les sessions en ligne (e-learning), les ateliers pratiques et les programmes de mentorat.



Axe Stratégique 2 : Accroître les Capacités et l'Accès des acteurs aux Opportunités de la Commande Publique.

Objectif Stratégique 2 :
Améliorer l'information et
la sensibilisation des
acteurs

Objectif Opérationnel 1 : Mettre en place un plan de communication institutionnelle proactif.

Objectif Opérationnel 3 :
Organiser et diffuser une émission télévisée sur la régulation de la commande publique pour toucher un public plus large.

Objectif Opérationnel 2 : Créer un portail web modernisé et des plateformes d'information centralisées pour la diffusion des textes réglementaires et des avis d'appels d'offres.

Objectif opérationnel 4 : Publier régulièrement une revue trimestrielle de la régulation de la commande publique.



Axe Stratégique 2 : Accroître les Capacités et l'Accès des acteurs aux Opportunités de la Commande Publique.

Objectif Stratégique 3 :
Favoriser l'inclusion des PME, jeunes et femmes dans les marchés publics

Objectif Opérationnel 1 :
Réaliser une étude approfondie pour identifier et lever les obstacles réglementaires, administratifs ou pratiques qui limitent la participation de ces groupes.

Objectif Opérationnel 2 :
Mettre en place des mesures d'accompagnement spécifiques (sessions d'information dédiées, aide à la préparation des offres) et explorer des mécanismes de préférence ou de réservation de marchés, dans le respect des principes de concurrence et des règles de l'UEMOA.



Axe Stratégique 3 : Renforcer l'Efficacité du Règlement des Différends et l'Accès à la Justice.

Cet axe vise à garantir un recours rapide, impartial et efficace pour tous les acteurs s'estimant lésés dans les procédures de passation de marchés.

Objectif Stratégique 1 :
Accélérer et rationaliser les
procédures de règlement des
différends

Objectif Opérationnel 1 : Assurer le traitement dans les délais conformément à la réglementation en vigueur, des recours, des règlements à l'amiable, des dénonciations et des demandes d'avis par l'optimisation des processus internes.

Objectif Opérationnel 2 : Standardiser et informatiser les procédures de saisine et de traitement des recours pour une meilleure traçabilité et efficacité.



Axe Stratégique 3 : Renforcer l'Efficacité du Règlement des Différends et l'Accès à la Justice.

Objectif Stratégique 2 :
Promouvoir l'utilisation du mécanisme de recours amiable

Objectif Opérationnel 1 :
Sensibiliser activement les opérateurs économiques et les entités contractantes à l'existence, aux avantages et aux modalités de saisine du CRD comme une voie de recours rapide et efficace avant les voies juridictionnelles.

Objectif Opérationnel 2 :
Mettre en place un système de suivi rigoureux de l'application des recommandations et décisions du CRD par les entités contractantes, avec des mécanismes de sanction en cas de non-respect.



Axe Stratégique 4 : Moderniser et Optimiser la Gestion Interne de l'ARMDS.

Cet axe est transversal et vise à garantir que l'ARMDS dispose des capacités internes, des outils et de la gestion nécessaire pour exécuter efficacement toutes ses missions.

Objectif Stratégique 1 :
Développer la digitalisation des processus internes et externes de l'ARMDS

Objectif Opérationnel 1 :
Mettre en place un système de gestion électronique des documents (GED) et des flux de travail internes pour améliorer l'efficacité administrative et la traçabilité

Objectif Opérationnel 2 :
Contribuer activement à la mise en œuvre effective de l'e-procurement au Mali (plateforme dématérialisée de passation des marchés) et s'assurer de son interopérabilité avec les systèmes internes de l'ARMDS.

Objectif Opérationnel 3 : Renforcer significativement la cybersécurité des systèmes d'information de l'ARMDS et des données sensibles qu'elle gère, par des audits réguliers et des investissements dans des solutions de protection.



Axe Stratégique 4 : Moderniser et Optimiser la Gestion Interne de l'ARMDS.

Objectif Stratégique 2 :
Renforcer les capacités techniques et managériales du personnel de l'ARMDS

Objectif Opérationnel 1 :
Élaborer et mettre en œuvre un plan de formation continue et de développement des compétences pour tout le personnel, couvrant les évolutions réglementaires, les Partenariats Public-Privé, les outils d'audit, les compétences numériques et le leadership.

Objectif Opérationnel 2 :
Améliorer les conditions de travail, le système de motivation et de reconnaissance du personnel pour attirer et retenir les talents.

Objectif opérationnel 3 :
Renforcer la gouvernance interne par l'instauration d'un cadre d'échanges techniques et pratiques pour capitaliser les retours d'expérience afin de promouvoir la concertation et d'harmoniser les approches au sein de l'ARMDS.



Axe Stratégique 4 : Moderniser et Optimiser la Gestion Interne de l'ARMDS.

Objectif Stratégique 3 :
Assurer une gestion financière saine, transparente et pérenne

Objectif Opérationnel 1 :
Mettre en place des outils performants de suivi budgétaire et de contrôle interne.

Objectif Opérationnel 2 :
Rechercher activement des financements additionnels et diversifiés auprès des partenaires techniques et financiers pour soutenir la mise en œuvre du Plan Stratégique.

Objectif opérationnel 3 :
Renforcer le recouvrement de la redevance des marchés publics et des délégations de service public.

Objectif Opérationnel 4 :
Solliciter un financement à travers le Budget Spécial d'Investissement (BSI) pour la construction du siège de l'ARMDS.

Objectif opérationnel 5 :
Solliciter des emprunts auprès des banques de la place dans le cadre de nos projets d'investissement.



Axe Stratégique 4 : Moderniser et Optimiser la Gestion Interne de l'ARMDS.

Objectif Stratégique 4 :
Renforcer la légitimité, la crédibilité et la performance institutionnelle.

Objectifs Opérationnel 1 :
Développer des partenariats stratégiques avec des partenaires techniques et financiers de premier plan.

Objectifs Opérationnel 2 :
Obtenir les certifications internationales ISO 9001 (qualité) et ISO 37001 (management anti-corruption) à l'horizon 2030.

Objectifs Opérationnel 3 :
Organiser un symposium sur l'audit de la Commande Publique pour se positionner comme un acteur de référence.

Objectif opérationnel 4 :
Instaurer une semaine de la commande publique.

